



Découverte d'un vice caché?

Par **sebamic**, le **16/05/2008** à **11:13**

Bonjour,

J'ai acheté récemment une maison de bourg de plus de 30 ans par le biais d'une agence immobilière. En faisant des rénovations à l'intérieur, notamment en changeant le plafond, j'ai découvert que la charpente était en très mauvais état. Un professionnel est venu avec moi constater les dégâts. Il n'y avait aucun accès aux combles, et par le toit, la volige cachait les chevrons et les poutres, ainsi, au moment de l'acquisition, je n'avait aucun moyen de vérifier l'état de cette charpente, sinon, me contenter de la bonne foi des vendeurs. La restauration de celle-ci va m'occasionner des frais élevés, imprévus dans mon budget. J'aimerais savoir s'il existe des recours, soit contre les vendeurs (pouvons-nous parler d'un vice-caché?), soit par le biais d'une aide dans le cadre de ce genre de situation.

Merci.